

**VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES SINISTRES
CAUSÉS PAR LES FACTEURS HUMAINS D'OSBIE
VÉRIFICATION DE L'ÉCOLE**

NOM DE L'ÉCOLE:

ADRESSE:

INTERLOCUTEUR:

NOM DU VÉRIFICATEUR:

DATE:

CONDITION DE VÉRIFICATION	ACCEPTABLE		
	OUI	NON	S/O
1) PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE:			
a) Coordonnateur en cas d'urgence			
b) Responsable de l'appel au service d'incendie			
c) Responsable des valves de contrôle des gicleurs (s'il y a lieu)			
d) Préparation aux situations d'urgence (incendie, prise d'otages, bombe, désastre naturel, etc.)			
e) Réunion au moins semestrielle de l'équipe d'intervention			
f) Plan conserve sur place			
2) SYSTÈME D'AUTORISATION DU TRAVAIL À HAUTE TEMPÉRATURE:			
a) Permis de travail à chaud disponible			
b) Preuve d'utilisation appropriée du système de permis de travaux à haute température			
3) INSPECTIONS MENSUELLES DE LA SÉCURITÉ-INCENDIE/REVUE DU PLAN:			
a) Inspections mensuelles des portes coupe-feu			
b) Inspections mensuelles des extincteurs portatifs			
c) Bonne pratique d'entretien des locaux			
d) Aucun entreposage de combustible dans les locaux de service électrique et mécanique			
e) Tenue de dossiers d'inspection			
f) Affiches « Défense de fumer » installées			
g) Respect évident du règlement			

**VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES SINISTRES CAUSÉS
PAR LES FACTEURS HUMAINS D'OSBIE**

CONDITION DE VÉRIFICATION	ACCEPTABLE		
	OUI	NON	N/A
4) FERMETURE TEMPORAIRE ET ALERTE AU FROID:			
a) Feuilles d'inspection utilisées et à jour			
b) Feuilles de contrôle de temps froid			
c) Utilisation d'une surveillance électronique ou d'inspections régulières des écoles pendant une alerte de temps froid			
5) ENTRETIEN PREVENTIF DU MATERIEL ELECTRIQUE:			
a) Programme <i>Continuous Safety Services</i> (CSS) de l'Office de la sécurité des installations électriques en vigueur			
b) Preuve de conformité au programme <i>CSS</i>			
c) Registre <i>CSS</i> actuel en en usage			
OR			
b) Si le programme de <i>CSS</i> n'est pas utilisé, il doit avoir un programme équivalent en place			
6) EXTINCTEURS AUTOMATIQUES:			
a) Robinets de sectionnement cadennassés en position grande ouverte			
b) Contrôle visuelles hebdomadaires et consigné des robinets de réglage des gicleurs			
c) Registre des tests trimestriels effectués sur les avertisseurs de débit d'eau des gicleurs			
d) Trousse du programme <i>de Permis étiquette rouge</i> de FM Global disponible et utilisée			
7) NORMES RELATIVES AUX AIRES DE JEU:			
a) Politique du conseil scolaire exigeant que tout nouvel équipement soit conforme à la norme			
b) Plan de mise à niveau/remplacement de l'équipement actuel non conforme			
c) Revêtement protecteur conforme ou supérieur aux normes			
d) Documentation d'un programme d'entretien conforme à la norme			
e) Registre des inspections hebdomadaires/mensuelles/annuelles, selon la norme			
8) NEIGE ET GLACE:			
a) Registres utilisés et à jour			

b) Programme d'enlèvement de la glace/neige sur la toiture			
--	--	--	--

9) PROGRAMMES DE FORMATION TECHNIQUE:			
a) Preuve visible de conformité au programme			
b) Certificats de sécurité des étudiants classés			
c) Registre des inspections de l'équipement			

10) SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS:			
a) Preuve visible de la conformité du programme			

Notes du vérificateur:

--